



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

Amicale nationale des fusiliers marins et commandos

Conseil d'administration

Procès-verbal de la réunion du 18 mai 2019

Le conseil d'administration (CA de l'ANFMC) s'est réuni le 18 mai 2019 au Belambra, à Guidel-plage, sur convocation de son président national, le capitaine de vaisseau ® Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ, accueilli par le président de la section de Lorient, Philippe AUBRY.

Au nom du bureau national et des amicalistes, le président salue les présidents de sections et les membres associés. Il les remercie de leur participation.

Participation

		Présents	Excusés ou absents
Bureau national		Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ	
		Yves GUILMEAU	
		Richard LIS	
Présidents de sections	Aquitaine	Erick POINEAU	
	Est	Claude GIBOULOT	
	Lorient	Philippe AUBRY	
	Paris	Jean-Pierre MONMASSON	
	Toulon	Patrick GUIOL	
Membres invités	Est	Jean-Paul PILLOUD	
	Lorient	Sylvain LEULIET	
	Paris	Didier FOUROT	

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV. du C.A. du 28 février 2019.**
- **Interventions des présidents de sections.**
- **Intervention du président national.**
- **Intervention du trésorier national.**
- **Questions diverses et tour de table.**

1- P-V. du CA du 28 février 2019 : le P-V. est approuvé à l'unanimité.

2- Interventions des présidents de sections :

- **AQUITAINE**

Le président Erick POINEAU nous confirme que sa section organisera le congrès 2021.

- **EST**

Le président Claude GIBOULOT détaille le déroulement du congrès les 21, 22 et 23 mai (W.E de l'Ascension), à Chorey les Beaune, près de Beaune.

Accueil le jeudi 21 mai 17h30.

CA. vendredi 22 mai à 09h00.

Messe du souvenir à 10h30, célébrée par Monseigneur Touvet (ancien FUCOR) qui a donné son accord de principe.

AG suivie du déjeuner.

14h30 départ pour Dracy St Loup (hommage aux FM du 1er RFM).

20h00 repas de gala.

samedi 23 mai, si effectif suffisant, visite de « l'Imaginarium » de Nuits-St-Georges

L'envoi des dossiers d'inscription débutera en janvier 2020 (retour pour fin janvier).

Claude propose des modalités de paiement échelonné (à confirmer).

- **LORIENT**

Le président Philippe Aubry demande si un adhérent sous-marinier, servant comme réserviste à la Basefusco, peut être admis comme membre actif et être autorisé à porter le béret bleu avec l'insigne Marine Nationale.

Le CA donne son accord.

- **PARIS**

Port illégal d'insigne et béret vert commando.

Le président Paul Henri DESGREES du LOÛ a été informé par Jean Pierre MONMASSON du port indu et illégal par un président de plusieurs associations locales (CNE, SMLH) du béret vert avec l'insigne commando pendant les cérémonies patriotiques. Les faits se sont déroulés sur plusieurs années comme le montrent les photos retrouvées sur le site de la mairie.

Il avait en outre affirmé au journal local lors d'une interview récente (pleine page), s'être engagé jeune dans la marine ce qui, après recherches, s'est avéré faux.

A la suite de divers échanges de mails et de lettres entre le président et cette personne – titulaire d'une CVM en Algérie, chevalier de la L.H au titre du ministère de l'agriculture – celui-ci a démissionné de tous ses mandats après s'être vivement excusé par écrit de son comportement mensonger vis à vis des Anciens, de la municipalité, des ses concitoyens et du journal.

Déjà sous le coup d'une plainte locale, le président national propose au C.A de ne pas engager de poursuites (toujours couteuses). Le CA émet un avis favorable..

- **TOULON**

Pas de question.

3 - Interventions du président national

Modifications du RI

Le président national propose de valider en AG ce que nous avons adopté au CA du 28 février 2019.

Les objectifs principaux de ces modifications sont d'instituer un hommage annuel à tous nos morts (chaque 28 février), d'officialiser ensuite le nom des sections, de transférer par ailleurs la pleine responsabilité de leur gestion financière au président de section (inscription au RNA), et d'encadrer enfin l'éventuelle sortie d'une section qui souhaiterait subitement quitter l'amicale nationale.

Pour illustrer la question de la gestion financière, le président Philippe AUBRY fait part es difficultés à répétitions, des contraintes et des blocages rencontrés avec sa banque, soumise sa propre réglementation.

- Art. 3

« Lors du raid en Hollande le 28 février1944. [Un hommage est également rendu à tous nos morts](#) ».

- Art. 5 : Création de sections

Il est ajouté [l'article 5-1 Les sections locales](#) :

[L'association est composée des sections, Aquitaine, Est, Lorient, Paris et Toulon, Elles sont répertoriées au registre national des associations \(RNA\).](#)

Numérotation des annexes

[Les pièces jointes \(5 annexes\) sont numérotées et libellées comme suit:](#)

- Annexe 1: [Liste des corrections.](#)
- Annexe 2: [Historique de l'Amicale Nationale des Fusiliers Marins et Commandos \(ANFMC\).](#)
- Annexe 3 : [Diplôme de fidélité.](#)
- Annexe 4 : [Médaille de fidélité.](#)
- Annexe 5 : [Diplôme d'honneur.](#)

Ces modifications validées par le CA seront proposées en AG.

SOFINS 2019

Le président apporte quelques précisions sur la participation de l'ANFMC au SOFINS.

Affiliation de l'ANFMC à L'UNC :

Le président fait part d'un échange de correspondance avec le délégué de l'UNC. Nous sommes donc désormais adhérents. Ce qui nous permettra d'étendre notre rayonnement, de mieux nous faire connaître, de recueillir davantage d'informations sur le monde combattant, et de développer un peu plus notre action dans les domaines de l'entraide (aide aux blessés, aux familles, aides à la recherche d'emploi).

4- Intervention du trésorier national :

Richard LIS n'a pas d'autres informations que celles communiquées lors du dernier CA.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres présents et clôture le conseil à 15 h 30

Paris, le 25 mai 2019

Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ

Président de l'ANFMC

Signé Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ

Secrétaire national de l'ANFMC

Rapporteur de la réunion

Signé Yves GUILMEAU